



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 18/2025

OBJET : Vote du Budget primitif 2025

Le Conseil municipal a été convoqué le 26 mars 2025 (article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le 07 avril 2025, à 19h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni à l'espace Saint-Michel, sous la présidence de Mme Brigitte VERMILLET, Maire.

Étaient présents : Mme Brigitte VERMILLET, Maire, Mme Marie HAMIDOU, M. Robert ALLY, Mme Jeannette BRAZDA, M. Jean-Jacques LEGRAND, Mme Quynh NGO, M. Pascal LEROY, Mme Philomène PINTO, Adjoints au Maire; Mme Josiane GONZALEZ LAMOUREUX, M. Claude DELOBEL, M. Albert BLOSSI, M. Yvon COADOU, M. Paulo RAMOS, M. Serge HOUZIEL, M. Daniel GIZZI, M. Thierry HORDESSEAUX, Mme Emmanuelle DI MAMBRO, Mme Caroline DELAIRE, Mme Valérie COUREAU, M. Lionel MARSAULT, Mme Laurence AGRAPART, Mme Christel JEANNOT, Mme Annette VIRLY RICHARD, M. Martial GAUTHIER, Mme Carole PERSONNIER, Conseillers municipaux.

Mr Anthony BUNELLE est arrivé à 19h50.

Étaient absents et représentés : Mme Fabienne RIQUART donne pouvoir à M. Robert ALLY, M. Corentin LEVY donne pouvoir à Mme Brigitte VERMILLET, M. Dany CAMACHO donne pouvoir à Mme Quynh NGO, Mme Brigitte JARDEL donne pouvoir à Mme Marie HAMIDOU, Mme Jacqueline BENJADDI donne pouvoir à M. Martial GAUTHIER, M. Gilles PRENELLE donne pouvoir à Mme Annette VIRLY RICHARD.

Était absent : M. Xavier DUGOIN.

M. Thierry HORDESSEAUX, Conseiller municipal, a été désigné dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : R. ALLY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants,

Vu la délibération n°070/2023 du Conseil municipal du 26 septembre 2023 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier pour 2024,

Vu la délibération n°005/2024 du Conseil municipal du 6 février 2024 approuvant la mise en place de la fongibilité des crédits pour 2024,

Vu la délibération n°006/2024 du Conseil municipal du 6 février 2024 approuvant la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 présenté aux membres du Conseil municipal pour l'exercice 2025,

Vu l'avis de la commission de Finances Urbanisme du 24 mars 2025,

Entendu le rapport de présentation et après lecture du budget primitif 2025, il est proposé au Conseil municipal un vote par chapitre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée adopte le BP 2025 par chapitre :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

B Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	VOTES
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	
013	Atténuations de charges	355 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
70	Produits des services et du domaine	1 764 045,00 €	Pour : 27 Contre : 5
73	Impôts et taxes	7 700 747,00 €	Pour : 27 Contre : 5
731	Fiscalité locale	13 243 499,00 €	Pour : 27 Contre : 5
74	Dotations et participations	1 228 459,00 €	Pour : 27 Contre : 5
75	Autres produits gestion courante	123 155,00 €	Pour : 27 Contre : 5
76	Produits financiers	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
042	Opération de transferts entre section	504 916,41 €	Pour : 27 Contre : 5
TOTAL		24 924 821,41 €	

B Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2025	VOTES
011	Charges à caractère général	4 864 482,16 €	Pour : 27 Contre : 5
012	Charges de personnel	12 009 768,00 €	Pour : 27 Contre : 5
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	166 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
65	Autres charges gestion courante	5 830 395,68 €	Pour : 27 Contre : 5
66	Charges financières	439 571,00 €	Pour : 27 Contre : 5
67	Charges exceptionnelles	56 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
042	Dotations aux amortissements	945 279,28 €	Pour : 27 Contre : 5
023	Virement à la section d'investis.	613 325,29 €	Pour : 27 Contre : 5
TOTAL		24 924 821,41 €	

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2025	VOTES
021	Virement de la section de fonct.	613 325,29 €	Pour : 27 Contre : 5
10	Dotations Fonds divers Réserves	435 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 254 562,03 €	Pour : 27 Contre : 5
13	Subventions d'investissement	629 648,40 €	Pour : 27 Contre : 5
16	Emprunts et dettes assimilées	1 100 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
024	Cessions d'immobilisations	1 740 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
040	Opérations d'ordre de transferts	945 279,28 €	Pour : 27 Contre : 5
041	Opérations patrimoniales	1 721,42 €	Pour : 27 Contre : 5
TOTAL		6 739 536,42 €	

B - Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2025	VOTES
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	688 648,15 €	Pour : 27 Contre : 5
16	Remboursement d'emprunts	1 677 770,00 €	Pour : 27 Contre : 5
20	Immobilisations incorporelles	229 090,00 €	Pour : 27 Contre : 5
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	
21	Immobilisations corporelles	1 678 531,01 €	Pour : 27 Contre : 5
23	Immobilisations en cours	1 938 859,43 €	Pour : 27 Contre : 5
26	Participations	0,00 €	Pour : 27 Contre : 5
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00 €	Pour : 27 Contre : 5
040	Opérations d'ordre de transferts	504 916,41 €	Pour : 27 Contre : 5
041	Opérations patrimoniales	1 721,42 €	Pour : 27 Contre : 5
TOTAL		6 739 536,42 €	

EQUILIBRE FINANCIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 27, Contre : 5), après un vote à main levée,

ADOpte le budget primitif 2025 de la commune arrêté comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **24 924 821,41 €**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à **6 739 536,42 €**

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	6 739 536,42 €	6 739 536,42 €	21%
Section de fonctionnement	24 924 821,41 €	24 924 821,41 €	79%
TOTAL	31 664 357,83 €	31 664 357,83 €	100%

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Madame le Maire
Brigitte VERMILLET




Délibération certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Note de présentation

2) Vote du Budget primitif 2025 de la commune

La présentation du budget primitif 2025 fait suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 10 février dernier entre les conseillers municipaux morangissois.

Les résultats 2024 sont repris par anticipation dans le budget primitif 2025, il prend en compte également les restes à réaliser des dépenses et recettes d'investissement correspondant aux opérations en cours de réalisation et non achevées au 31/12/2024.

A - L'équilibre des sections

Le projet de budget primitif 2025 est arrêté conformément à la réglementation en équilibre budgétaire comme suit :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	6 739 536,42 €	6 739 536,42 €	21%
Section de fonctionnement	24 924 821,41 €	24 924 821,41 €	79%
TOTAL	31 664 357,83 €	31 664 357,83 €	100%

B - Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 24 924 821,41 € et se répartit en grandes masses comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	330 000,00 €	355 000,00 €
70	Produits des services et du domaine	1 673 500,00 €	1 764 045,00 €
73	Impôts et taxes	7 701 700,00 €	7 700 747,00 €
731	Fiscalité locale	13 270 500,00 €	13 243 499,00 €
74	Dotations et participations	1 251 735,00 €	1 228 459,00 €
75	Autres produits gestion courante	154 060,00 €	123 155,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	20 000,00 €	5 000,00 €
042	Opération de transferts entre section	454 000,00 €	504 916,41 €
TOTAL		24 855 495,00 €	24 924 821,41 €

Zoom sur les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre 013 : Atténuation des charges : 355 000 €

-indemnités journalières versées par l'assurance du personnel et la caisse primaire de maladie, correspondant aux absences pour maladie des agents communaux. Le montant 2025 a été revalorisé au regard des réalisations 2024 et des dossiers en cours d'instruction.

Chapitre-70 : Produits des services et du domaine : 1 764 045 €

- recettes des usagers : 1 700 545 €
- recettes de concessions funéraires et droits de voirie : 50 000€
- recettes des remboursements de redevables divers : 13 500 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 7 700 747 €

Cette subdivision du chapitre 73 (nouveau M57) regroupe les montants des recettes suivantes : l'attribution de compensation de Grand Orly Seine Bièvre (7 659 101.00 €) et le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) pour 41 616 €.

Chapitre 731 : Fiscalité locale : 13 243 499 €

Malgré une conjoncture compliquée, La majorité municipale a **décidé de ne pas augmenter** ses taux d'imposition. En l'absence de l'état 1259 (état fiscal) à la date de la finalisation du Budget primitif 2025, l'estimation est de 12 129 005 € (augmentation des bases de 1.7%).

La taxe additionnelle aux droits de mutations prévue pour un montant de 750 000€ au BP 2024 ne sera prévue ci-dessous que pour 680 000 € en 2025 au regard de la réalisation 2024.

Les autres recettes de ce chapitre sont les suivantes :

- Recettes de la Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité : 285 200 € ;
- Autres contributions direct : 69 294 €
- La TLPE est prévue pour un montant de 80 000 €.

Chapitre 74 : Dotations et participations : 1 228 459 €

- Subventions notamment de la Caisse d'Allocations familiales de l'Essonne pour les secteurs enfance, jeunesse et petite enfance : **865 000 €**
- Compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **201 839 €**
- Subventions du Département de l'Essonne, de la Région et de l'Etat : **100 420 €**
- Dotation Etat pour les titres sécurisés (CNI, passeports) : **40 000 €**
- Fonds de compensation de la TVA : **21 200 €**

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 123 155 €

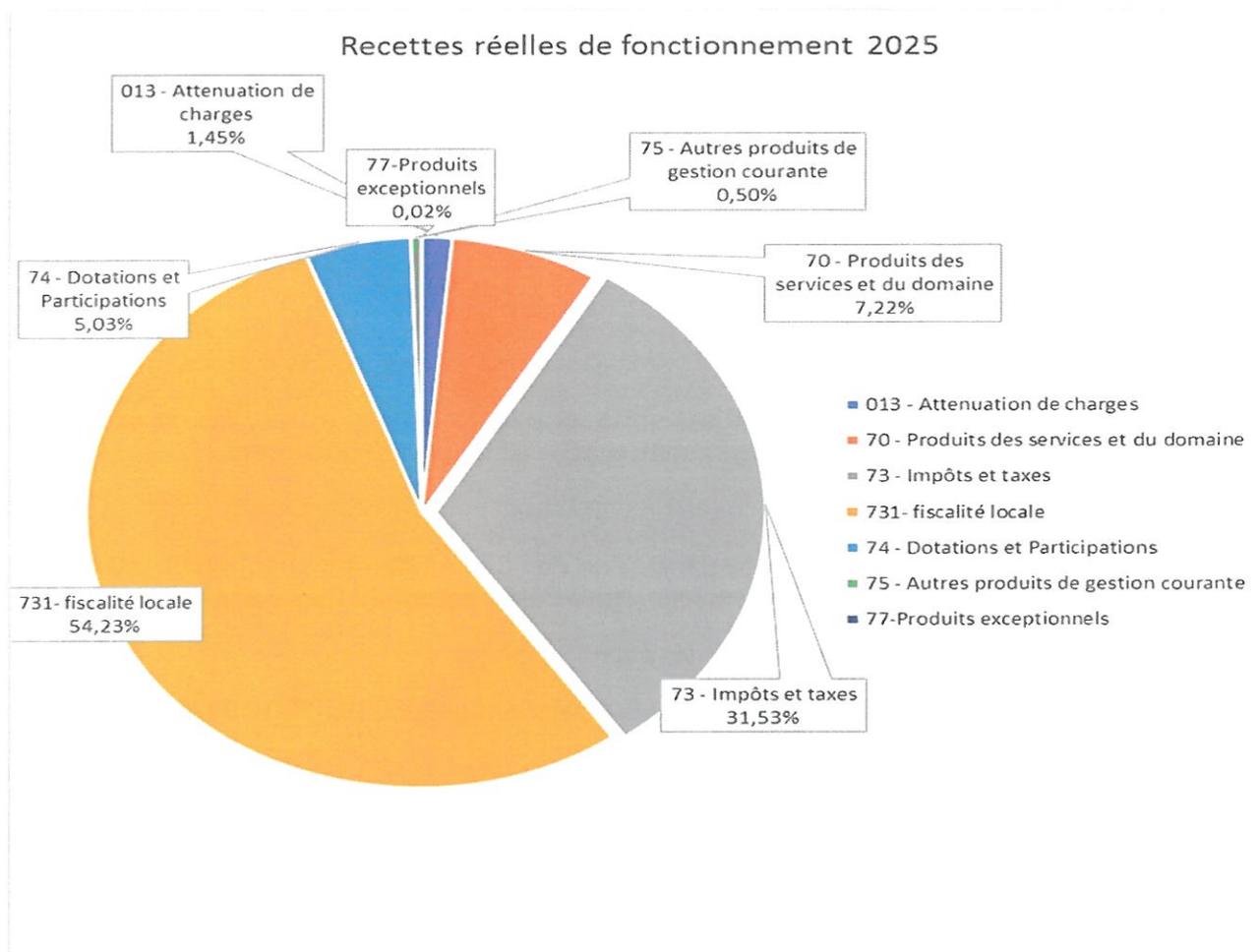
- recettes des revenus de locations immobilières : 48 755 €.
- recettes de remboursements divers : 74 400€ se décomposant de la forme suivante :
32 000 € pour les remboursements de sinistres en cours ;
35 000 € pour remboursement de charge locatives et fluides ;
7 400 € pour des remboursements divers (fournisseurs...).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 5 000 €

Ce chapitre regroupe une prévision pour des écritures liées à des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 : 504 916.41 € : Opération d'ordre de transfert entre sections

Il convient d'amortir certaines subventions reçues dans le cadre du financement de nos projets.



Les recettes précitées permettent de financer les dépenses suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	BP 2025
011	Charges à caractère général	5 197 330,99 €	4 864 482,16 €
012	Charges de personnel	11 279 230,00€	12 009 768,00 €
014	Atténuations de produits (SRU, FPIC, FSRIF)	192 000,00 €	166 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	5 670 857,02 €	5 830 395,68 €
66	Charges financières	530 000,00 €	439 571,00 €
67	Charges exceptionnelles	105 000,00 €	56 000,00 €
042	Dotations aux amortissements	937 000,00 €	945 279,28 €
023	Virement à la section d'investis.	944 076,99 €	613 325,29 €
TOTAL		24 855 495,00€	24 924 821,41 €

Zoom sur les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général : 4 864 482.16 €

- Les crédits dans ce chapitre baissent du fait d'une conjoncture économique plus favorable (baisse de l'inflation et des prix des fluides).

Dans ce chapitre figurent l'ensemble des crédits correspondant aux projets présentés dans le ROB.

Chapitre 012-Charges de personnel : 12 009 768 €

L'augmentation des dépenses de personnel résulte de :

- Augmentation de 3 % de la CNRACL au 1^{er} janvier 2025 pour 180 000 euros ;
- Remplacement des agents en indisponibilité physique en 2024 et calculés en année pleine en 2025 + remplacement congés de maternité 2025 pour 300 000 euros ;
- Augmentation du Complément Indemnitaire Annuel pour 57 000 euros ;
- Mise en place du bonus attractivité de la CAF induisant une augmentation des rémunérations du personnel du secteur Petite Enfance pour 27 000 euros au 1^{er} juin 2025 ;
- GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 40 000 euros ;
- Recrutements réalisés fin 2024 et nouveaux recrutements 2025 : 180 000 euros.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 166 000 €

La contribution SRU (Solidarité et au Renouvellement Urbain) est estimée à 78 000 € et pour le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) l'estimation est de 88 000 € (en l'absence de notification).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 5 830 395.68 €

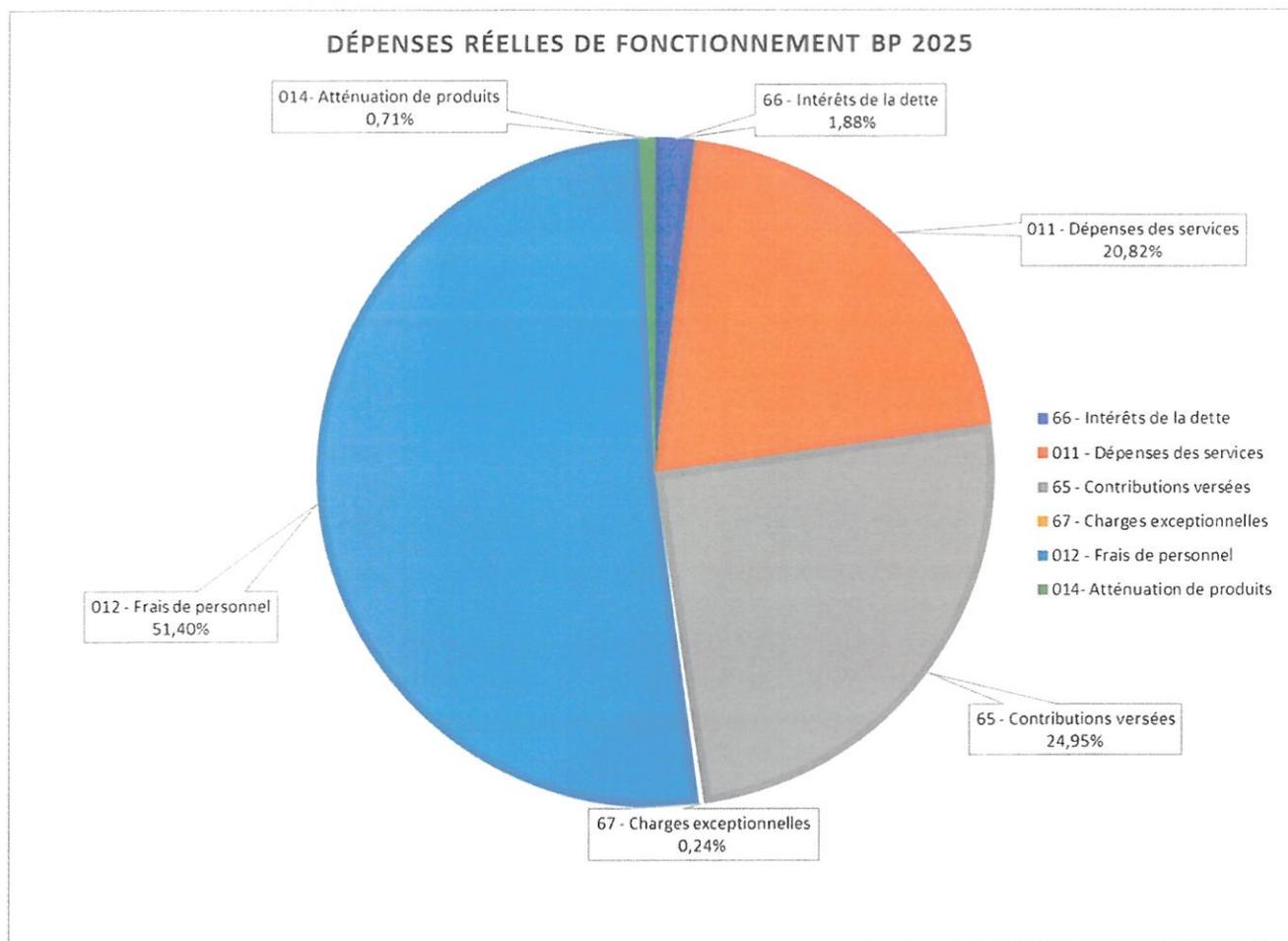
Ce chapitre concentre l'ensemble des crédits prévus pour les contributions versées par la commune à ses partenaires telles que :

- la contribution correspondant aux charges transférées à Grand Orly Seine Bièvre : 4 210 272 € ;
- les subventions versées aux associations : 543 950 € ;
- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale qui lutte contre l'exclusion, impulse des actions d'animation, de soutien ou encore d'accès et maintien dans un logement à l'échelon local : 407 000 € contre 347 000 € en 2024 ;
- la contribution à l'école Saint Joseph pour 121 132 € ;
- la contribution annuelle à la Caisse des écoles de la ville : 110 293.55 € contre 86 839.02 € en 2024 ;
- des redevances de licences informatiques de la ville pour 129 134.11 €.

Chapitre 66 : Charges financières : 439 571 €

Ce chapitre enregistre l'estimation des intérêts de la dette pour l'exercice 2025 qui sont en diminution pour 2025.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 56 000 € de prévision pour l'annulation de titres sur exercices antérieurs



C- Les grandes masses budgétaires en investissement

La section d'investissement retrace les crédits pour des opérations non usuelles, ponctuelles et de nature à modifier la consistance du patrimoine communal. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de **6 739 536,42 €**.

Ce chiffre comprend les Restes à Réaliser 2024 pour **173 848,40 €** en recettes et **124 245,80 €** en dépenses.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025	Reports de crédits	BP TOTAL
021	Virement de la section de fonct.	944 076,99 €	613 325,29 €	0,00 €	613 325,29 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	420 000,00 €	435 000,00 €	0,00 €	435 000,00 €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	1 762 835,22 €	1 254 562,03 €	0,00 €	1 254 562,03 €
13	Subventions d'investissement	1 227 841,40 €	455 800,00 €	173 848,40€	629 648,40 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €
4582	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
024	Cessions d'immobilisations	10 000,00 €	1 740 000,00 €	0,00 €	1 740 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	937 000,00 €	95 279,28 €	0,00 €	95 279,28 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	1 721,42 €		1 721,42 €
TOTAL		5 301 753,61 €	6 565 688,02 €	173 848,40 €	6 739 536,42 €

Afin de financer nos projets d'investissements, il a été décidé d'affecter les crédits excédentaires de la section de fonctionnement selon les modalités suivantes :

- chapitre 021 : le virement de l'excédent prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement en vue du financement des futurs dépenses d'équipement (autofinancement) : 613 325.29 €.

- chapitre 10 : le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 1 254 562.03€ correspondant à la reprise des résultats 2024.

Le choix a été fait d'affecter la totalité du résultat sur le compte 1068 afin de financer les investissements.

Les principales autres recettes d'investissement 2025 concernent :

-la cession de bâtiments Charcot pour un montant de 1 740 000 € (chapitre 024),

-la contractualisation d'un emprunt,

-le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : 335 000 € (chapitre 10), qui correspond aux investissements de l'année 2023,

-la taxe d'aménagement : 100 000 € (chapitre 10) qui diminue pour tenir compte du décalage dû à la modification du mode de perception puisque cette taxe est désormais perçue à l'achèvement des travaux et non plus avec des acomptes en cours de travaux,

-les subventions d'équipements (chapitre 13) financées :

- par la Métropole du Grand Paris pour financer les travaux du parc Saint Michel pour 110 000 € (1^{ère} phase) ;

- une 1^{ère} partie de la subvention du Département dans le cadre du contrat Terre d'avenir pour le financement des travaux de la salle multi activités Mandela pour 240 000 € ;

-une subvention régionale de 5 800€ pour l'acquisition d'équipements de la police Municipale ;

-reversement de l'Etat dans le cadre des amendes de police pour 100 000 € ;

-les amortissements des immobilisations patrimoniales : 945 279,28 €.

Les restes à réaliser 2024 concernent en totalité les reports des subventions non perçues en 2024.

Les recettes d'investissement permettront de financer les dépenses d'investissement suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	BP 2025	Reports de crédits	BP TOTAL
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	292 220,08 €	688 648,15 €	0,00 €	688 648,15 €
16	Remboursement d'emprunts	1 777 100,00 €	1 677 770,00 €	0,00 €	1 677 770,00 €
20	Immobilisations incorporelles	58 175,74 €	220 000,00 €	9 090,00 €	229 090,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 805 924,05 €	1 602 234,64 €	76 296,37 €	1 678 531,01 €
23	Immobilisations en cours	904 893,74 €	1 900 000,00 €	38 859,43 €	1 938 859,43 €
26	Participations	9 440,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts	454 000,00 €	504 916,41 €		504 916,41 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	1 721,42 €	0,00 €	1 721,42 €
TOTAL		5 301 753,61 €	6 615 290,62 €	124 245,80 €	6 739 536,42 €

Outre le remboursement annuel du capital de la dette de 1 677 770 € et l'amortissement des subventions reçues antérieurement pour 504 916.41 €, les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 846 480.44 € dont :

Les restes à réaliser 2024 impactent les chapitres 20, 21 et 23 pour 124 245.80€.

Les dépenses d'investissement au titre de 2025 s'élèvent à 3 722 234.64€ euros dont :

- Construction de la salle multi activités et de terrains de pétanque pour 1 700 000 €
- Lancement de la rénovation du parc St Michel (1^{ère} tranche) pour 409 000 €
- Mise en place de la vidéoprotection pour 204 000 € (1^{ère} phase)
- Etude sur la construction d'un nouveau groupe scolaire 200 000 €
- Travaux de rénovation du bâtiment St-Michel pour 200 000 €
- Entretien et rénovations des bâtiments publics pour 580 565.96 €
- Renouvellement du matériel informatique et du mobilier dans les structures communales pour 260 565.68 €
- Acquisition foncière et raccordement liaison douce pour 92 300 € (Acacias-Moreau)
- Divers (plantation 12 000 €, véhicule 30 000€) pour 75 900 €

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif, par chapitre.

